

## COMPTE RENDU

Séance ordinaire du 4 septembre 2017 à 19 h

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi quatre septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Claude GRUET.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Claude BORELLO, Mme Lucette GATEAU, M. Francis MISSAULT, Mme Régine PASQUIER, M. Albert PRADIER, M. Patrick ROY, M. Didier SASSIAT, M. Jérôme THOMAS, Mme Aurélie VALLOT.

**Absents représentés :**

- Mme Valérie JOSSELIN par Mme Régine PASQUIER
- M. Denis STEINVILLE par Mme Aurélie VALLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Jérôme THOMAS

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 juillet 2017.

### *Délibérations :*

↳ **Budgets supplémentaires :**

- Le budget supplémentaire de la commune est présenté avec la reprise des excédents 2016. Tous les articles de fonctionnement ont fait principalement l'objet de réajustements par rapport au BP.

En section d'investissement, les articles concernant les projets prévus et en cours ont été approvisionnés, soit :

- Frais d'études (maîtrise d'œuvre – réhabilitation mairie/école) : 40 000 €
- Bâtiment scolaire (préau école) : 4 600 €
- Bâtiments publics (réfection lavoir) : 11 300 €
- Autres constructions (logement vaugenêts) : 10 800 €
- Achats divers (drapeau) : 541 €

*Et il reste 411 € en reliquat de la toiture du lavoir de non affectés*

Le budget est arrêté en équilibre à la somme de 151 070 € en section fonctionnement et 93 122 € en section d'investissement.

*Adoptée à l'unanimité*

- Le budget supplémentaire du service des eaux est également présenté avec la reprise des excédents 2016. Tous les articles de fonctionnement ont fait l'objet de réajustements par rapport au BP.

En investissement, les articles concernant un projet d'achat de terrain (3 455 €) et installation d'une bâche à incendie (9 000 €) ont été approvisionnés en prévision. Le budget est arrêté en équilibre à la somme de 45 882 €.

*Adoptée à l'unanimité*

↳ **Transports scolaires :**

**1/ Renouvellement des contrats « cantine » et « piscine » avec la société ACKERMANN.**

La commune doit signer les conventions pour la rentrée scolaire, en commun avec la commune de Chamvres. Le prix journalier par commune, à la rentrée scolaire est fixé à 31,25 € TTC par jour d'exécution pour la cantine et 33,08 € TTC pour la piscine (hausse de 1,32 € pour la cantine et 1,65 € pour la piscine).

A noter que l'engagement avec la société ACKERMANN se terminera à la rentrée 2018/2019.

*Compte-tenu de l'augmentation des prestations, Mme Régine PASQUIER, propose d'augmenter le coût du repas du chauffeur de car. Après débat, cette proposition n'est pas retenue.*

*Adoptée à l'unanimité*

**2/ Desserte des établissements d'enseignement du regroupement pédagogique Béon/Chamvres – Arrêt dérogatoire du Hameau de Vaugenêts**

Monsieur le Maire indique que suite à la demande de réactivation du point d'arrêt de Vaugenêts pour la rentrée scolaire, le département impose à la commune de prendre en charge le surcoût de cet arrêt, qu'il estime dérogatoire.

Après débat, le conseil municipal accepte de prendre en charge le surcoût de cet arrêt non subventionné estimé à 530,25 € HT/an.

*Adoptée par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.*

## ↳ Répartitions des charges de maternelle et accompagnatrice du car

La commune de Chamvres a transmis ses états de répartition des charges de la classe de maternelle et accompagnatrice du car pour l'année scolaire 2015-2016.

Les chiffres ont été contrôlés et validés, ainsi les montants à régler à Chamvres ont été fixés à :

- 20 227.48 € pour la répartition des charges de la classe de maternelle
- 2 185.75 € pour la répartition des charges liées au transport scolaire (surveillance des enfants dans le car)

*Adoptée à l'unanimité*

## ↳ Personnel communal

- Point sur le dossier MASSEY : Une expertise médicale pour « aptitude aux fonctions » a été demandée par le comité médical le 12 juin dernier. A ce jour, le centre de gestion n'a toujours pas reçu le rapport de l'expert et le dossier devra repasser ensuite en commission. En attendant, l'agent est toujours placé en longue maladie jusqu'au 28 septembre 2017 inclus.
- Point sur le CDD de cet été : Daniel GIRIN a pris ses fonctions le 18 juillet dernier. Il donne entière satisfaction. Il est très polyvalent, son travail est soigné et réfléchi. Ce recrutement a permis à la commune de bien avancer dans plusieurs travaux, et notamment de rendre plus présentable le cimetière, sans faire appel à une entreprise extérieure.

### Informations de conseillers :

*A noter qu'un souci à la salle des fêtes a été soulevé, il s'agit de fissures apparentes dans le vestiaire. M. SASSIAT indique que malheureusement, des travaux importants devront être envisagés pour réparer cette déformation du bâti.*

*M. MISSAULT revient sur l'achat d'un échafaudage, qui selon lui ne serait pas inutile pour la commune. M. le Maire, indique que c'est le genre de matériel qui pourrait être mutualisé.*

- Personnel cantine – CDI (*Délibération*)

M. le Maire indique que la commission du personnel s'est réunie le lundi 28 août 2017 et que les agents du service ont été reçus individuellement préalablement au renouvellement de leur contrat.

Il expose que selon l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, si, au terme de 6 ans maximum d'emploi, certains contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être

que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Cela est le cas pour les contrats des agents du service cantine, ainsi les contrats ont été reconduits en CDI.

Cependant, pour l'un des postes, le temps de travail a été modifié et porté à 19/35<sup>ème</sup> au lieu de 20/35<sup>ème</sup>, suite au bilan des heures effectuées, compte-tenu de la baisse des effectifs de la cantine pour la rentrée 2017/2018 et en prévision du retour à la semaine des quatre jours pour la rentrée 2018/2019.

### ***Adoptée à l'unanimité***

*A la demande de Mme PASQUIER, l'effectif du regroupement scolaire est donné, soit 74 élèves au 28 août dernier et deux inscriptions de dernière minute le 1<sup>er</sup> septembre, soit un effectif de rentrée à 76 élèves d'après les listes des instituteurs.*

### **↳ Commission d'appel d'offres**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 6 membres du conseil municipal élus.

#### **Sont désignés :**

##### **- délégués titulaires :**

M. Jérôme THOMAS

Mme Régine PASQUIER

M. Patrick ROY

##### **- délégués suppléants :**

M. Didier SASSIAT

M. Francis MISSAULT

M. Claude BORELLO

### ***Informations :***

#### **↳ Réhabilitation du bâtiment « mairie et école »**

L'avis d'appel public à concurrence pour la maîtrise d'œuvre a été publié le 3 juillet 2017. La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 25 août. Quatre plis ont été réceptionnés. L'ouverture des plis devrait avoir lieu dans les 10 jours à venir.

↳ Battue aux sangliers : La préfecture a autorisé une battue aux sangliers, le dimanche 3 septembre dernier. Celle-ci a été organisée par l'association de Chasse de BEON et une seconde devrait avoir lieu. M. le Maire indique que la

sécurité est assurée par M. le Président de l'association de Chasse.

↳ Vols de poubelles

M. le Maire indique que deux poubelles ont été dérobées sur le hameau de Vaugenêts. Les déchets ont été vidés au sol.

### **INTERVENTION du PUBLIC :**

- Mme Anne-Marie BOISSIN

- Concernant le CDD de cet été, M. Daniel GIRIN, serait-il intéressé de reprendre le poste à M. MASSEY ? *Cela serait un bon recrutement, cependant la commune ne peut pas s'avancer sur le devenir du poste de M. MASSEY.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h 05.